

Politique de Certification en Réanimation CardioRespiratoire (RCR)

Année 2026-2027



Cette politique s'adresse aux étudiantes et étudiants de la Faculté de pharmacie qui auront à faire des stages cliniques.

Faculté de pharmacie
Université 
de Montréal
et du monde.

Table des matières

1. Pourquoi avoir une Politique de formation en RCR?	3
2. Où puis-je suivre la formation RCR?	3
3. Quel document dois-je remettre?	3
4. Où et quand dois-je retourner les documents dûment complétés?	4
5. Quelles sont les conséquences si je ne remets pas une attestation valide à la date mentionnée?	4
6. Que se passe-t-il lorsque ma certification RCR expire durant mon programme d'étude?	4
7. Personnes ressources	5

La Politique de formation en réanimation cardiorespiratoire (RCR) décrite dans ce document s'applique à toutes les étudiantes et tous les étudiants qui sont inscrit(-e)s à des programmes de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal qui impliquent des stages cliniques (Pharm. D., QeP, MPA, MPAA etc.). **Les étudiant(-e)s ont l'obligation de s'y conformer.**

- *SVP lire attentivement les informations et directives suivantes afin d'éviter les conséquences que pourraient entraîner des retards dans la remise des documents.*
- *Une rencontre d'information sur la certification RCR aura lieu lors des activités de la rentrée de chacun des programmes concernés par les stages cliniques.*

1. Pourquoi avoir une Politique de formation en RCR?

En sachant comment réagir en cas d'urgence cardiaque, on peut augmenter de 30 % ou davantage les chances de survie et de rétablissement des victimes (*source : Fondation des maladies du cœur*). En tant que professionnel(-le) de la santé, exposé(-e) quotidiennement à des patient(-e)s souffrant de maladies cardiaques ou autres pathologies, il s'avère donc important et pertinent pour nos stagiaires en pharmacie de savoir comment effectuer ces techniques.

De plus, dans le cadre du Règlement sur l'administration d'un médicament par un pharmacien, l'Ordre des Pharmaciens du Québec (OPQ) exige, entre autres, que le pharmacien ou la pharmacienne détienne une **certification RCR de niveau intervenant en soins de santé**⁽¹⁾.

2. Où puis-je suivre la formation RCR?

L'Association des étudiant(-e)s en pharmacie (AEPUM : <https://aepum.ca/>) organise annuellement une formation dans les locaux de la Faculté. Les dates vous seront communiquées ultérieurement par votre association. Plusieurs organismes sont officiellement reconnus pour leurs formations RCR : Fondation des maladies du cœur et de l'AVC, Ambulance St-Jean, Croix-Rouge canadienne. Si vous choisissez de suivre une formation donnée par un autre organisme que ceux précédemment mentionnés, veuillez-vous assurer que la formation reçue suive les lignes directrices d'un de ces organismes, sinon votre certification sera refusée.

ATTENTION : voir le niveau accepté par la Faculté pour cette formation dans la section suivante.

3. Quel document dois-je remettre?

Vous devez remettre une copie de votre carte ou attestation de certification RCR.

La preuve d'attestation de formation RCR est valide si :

- **La date de validité dépasse le 1^{er} juillet 2027.**
ATTENTION : À noter que cette date s'applique à toutes les étudiantes et tous les étudiants qui effectuent ou non un stage lors de leur première année.
- Elle est émise par : Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Québec, Ambulance St-Jean, Croix-Rouge canadienne, ou tout organisme attestant que la formation suit les lignes directrices d'un des 3 organismes précédemment nommés. Si ce n'est pas inscrit sur votre carte de certification RCR, une preuve vous sera demandée.
- Le niveau accepté par la Faculté pour cette formation est :
 - Soins Immédiats en Réanimation (SIR);
 - Ou Soins Vitaux en Réanimation (SVR);
 - Ou RCR des Professionnels de la santé (RCR SIR et DEA).

- La formation doit minimalement couvrir les trois exigences suivantes :
 - Réanimation cardiorespiratoire et manœuvres en cas d'obstruction des voies respiratoires sur un adulte, un enfant et un bébé
 - Utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA)
 - Utilisation d'un système de ventilation masque et ballon

4. Où et quand dois-je retourner les documents dûment complétés?

Vous devez déposer une copie de la certification RCR et une preuve que les trois critères cités ci-dessus ont été couverts par la formation **au plus tard le 22 novembre 2026.**

- L'attestation RCR, au format PDF, doit être déposée dans votre Dossier Étudiant Électronique Unique (DÉÉU) sur Synchro Académique via le formulaire CHE_dossier_santé_vaccination.
- Le fichier doit être identifié tel que suit : **NOM_Prenom_matricule_RCR**
- Si vous avez suivi la formation avec l'AEPUM, merci de l'indiquer dans la section commentaire du formulaire. De plus, vous n'avez pas besoin de fournir la preuve que les 3 critères exigés ont été couverts par votre formation.

Le formulaire et l'information pour déposer le fichier PDF dans votre DÉÉU sont disponibles sur le lien suivant : <https://registraire.umontreal.ca/publications-et-ressources/formulaires/>

5. Quelles sont les conséquences si je ne remets pas une attestation valide à la date mentionnée?

Tout(-e) étudiant(-e) n'ayant pas remis une attestation valide de formation RCR à la date limite fixée s'expose aux conséquences suivantes :

- Non activation du dossier étudiant dans le système de gestion des stages et exclusion du processus d'assignation pour les stages. L'étudiant(-e) devra donc effectuer son stage à une date ultérieure, lorsqu'il ou elle remettra sa preuve de certification. Selon la durée du retard, les stages pourraient être reportés d'une année.
- Au moment de l'assignation des milieux de stages, l'étudiant(-e) entrera dans le processus d'assignation des stages après l'assignation de toutes celles et ceux ayant respecté les délais.
- Tout(-e) étudiant(-e) ne respectant pas la politique de certification RCR pourrait également recevoir une pénalité dans son dossier des compétences transversales.

6. Que se passe-t-il lorsque ma certification RCR expire durant mon programme d'étude?

Programme du 1^{er} Cycle (PharmD et QeP) :

- **Selon les normes de la bonne pratique de l'exercice de la pharmacie, la certification RCR devrait être maintenue valide durant tout votre programme*.**
- **Il est par contre obligatoire que votre certification RCR soit valide durant la totalité des stages de 4^{ème} année du programme du Pharm. D.**
- **Il est de la responsabilité de chaque étudiant(-e) de maintenir à jour sa certification RCR.**

** Si vous travaillez en tant qu'étudiant(-e) en pharmacie, vous devrez valider, auprès de votre employeur(-e), si vous avez l'obligation de maintenir la validité de votre certification RCR dans le cadre de vos activités professionnelles.*

Programme du Cycle supérieur (MPA) :

La certification RCR doit être valide durant la totalité des stages de votre programme. Il est de la responsabilité de chaque étudiant(-e) de la maintenir à jour.

7. Personnes ressources

Programmes du 1^{er} cycle (PharmD et QeP) :

Kimly Tum, Technicienne en coordination de travail de bureau

Phania Lafleur, Coordinatrice des stages

pharm-vacc-rcr@pharm.umontreal.ca

Programme du Cycle supérieur (MPA) :

Julie Simard, conseillère en gestion des études

stages-mpa@pharm.umontreal.ca

(1) <https://www.opg.org/nouvelles/vaccination-queelles-formations-suivre/>